



monkeybusinessimages/StockPhoto.com

SOCIÉTÉ - HABITAT

Octobre 2021 • www.institutparisregion.fr

VIVRE CHEZ SES PARENTS, UNE CONTRAINTE POUR UNE PARTIE DES ÉTUDIANTS FRANCILIENS

64 %

DES ÉTUDIANTS FRANCILIENS
RÉSIDENT CHEZ UN PARENT

27 %

DES ÉTUDIANTS RÉSIDENT CHEZ UN
PARENT VIVENT DANS UN LOGEMENT
SUROCCUPÉ (VOIR DÉFINITIONS)

2

ÉTUDIANTS DÉCOHABITANTS SUR 3
NE SONT PAS NATIFS D'ÎLE-DE-FRANCE

EN ÎLE-DE-FRANCE, DEUX TIERS DES ÉTUDIANTS VIVENT CHEZ LEURS PARENTS OU UN AUTRE MEMBRE DE LEUR FAMILLE - UNE PART PLUS IMPORTANTE QU'EN PROVINCE -, QUITTE À EFFECTUER DES TRAJETS PLUS LONGS OU À VIVRE DANS UN LOGEMENT SUROCCUPÉ. LEURS CONDITIONS DE LOGEMENT PEUVENT ÊTRE AINSI PEU COMPATIBLES AVEC LES ÉTUDES, EN PARTICULIER LORSQUE L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET AUX BIBLIOTHÈQUES N'EST PLUS POSSIBLE, DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19.

Plus d'un quart des étudiants* (voir Définitions) de France métropolitaine résident en Île-de-France en 2017, soit 680 500 étudiants (27 %). L'Île-de-France est ainsi la première région française de résidence des étudiants, devant la région Auvergne-Rhône-Alpes (313 200 étudiants) et l'Occitanie (238 000 étudiants). En moyenne plus âgés qu'en province (21,7 ans contre 21 ans), les étudiants franciliens sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre des études longues : 41 % d'entre eux sont en master ou en doctorat, contre 31 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 30 % en Occitanie. L'Île-de-France propose en effet une offre importante d'enseignement de niveaux master et doctorat, et attire ainsi des étudiants venus d'ailleurs. La question du logement étudiant est, de ce fait, cruciale, non seulement pour l'attractivité nationale et internationale des établissements d'enseignement supérieur de la région, mais aussi pour la réussite des jeunes Franciliens demeurant au domicile familial durant leurs études. Une partie d'entre eux, faute de moyens financiers pour accéder à un logement indépendant, connaissent des contraintes défavorables à leur réussite.

LES ÉTUDIANTS FRANCILIENS VIVENT PLUS SOUVENT CHEZ LEURS PARENTS QU'EN PROVINCE

En Île-de-France, deux tiers des étudiants vivent chez leurs parents ou un autre membre de leur famille, contre moins de la moitié en province (voir figure 1). Lorsqu'ils vivent hors du domicile parental, ils sont dits « décohabitants ». Ils peuvent alors vivre dans un logement dit « ordinaire », seuls ou à plusieurs, ou dans une communauté* avec un mode de vie partagé et des espaces communs (internat, résidence universitaire...). En particulier, seuls 6 % des étudiants franciliens recourent à la colocation, contre 9 % en province.

UN RETOUR MASSIF CHEZ LES PARENTS EN MARS 2020

L'enquête sur la vie des étudiants confinés, réalisée par l'Observatoire de la vie étudiante fin juin 2020, révèle qu'en France, 44 % des étudiants ont changé de logement durant le confinement de mars à mai 2020. C'est le cas de 56 % des étudiants résidant dans un logement indépendant et de 11 % des étudiants résidant chez un parent. Ces départs étaient motivés par le souhait de ne pas rester seul (66 %), d'être près de sa famille (63 %), d'avoir un logement plus grand (62 %), ou de disposer d'une meilleure connexion internet ou d'un meilleur équipement (24 %). Parmi ceux qui sont restés dans leur logement durant le confinement, près de la moitié ne le souhaitaient pas. Les étudiants de nationalité étrangère, parmi les plus fragilisés par la crise, n'étaient que 42 % à ne pas souhaiter changer de logement : 31 % ont déclaré que leurs parents habitaient trop loin et 24 % ne pas avoir les moyens financiers ou matériels pour les rejoindre. La peur de faire circuler le virus est également déterminante (23 %).

L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES ÉTUDIANTS FRANCILIENS

L'enquête Conditions de vie des étudiants, menée par l'Observatoire de la vie étudiante en 2016, estime à 55 % la proportion d'étudiants franciliens ayant exercé au moins une activité rémunérée depuis la rentrée. 31 % ont exercé cette activité toute l'année durant et 24 % occasionnellement. Ces proportions sont nettement plus élevées que dans les autres régions (respectivement 20 et 22 %), ce qui peut s'expliquer par des étudiants un peu plus âgés en Île-de-France, et des charges de logement plus élevées. Les étudiants disposant d'un logement indépendant sont les plus nombreux à cumuler études et emploi : 61 % (38 % toute l'année durant et 23 % occasionnellement), contre 47 % des étudiants logés chez un parent (20 % travaillent toute l'année durant et 27 % occasionnellement). Dans la moitié des cas, au moins une partie des activités rémunérées exercées par les étudiants entre dans le cadre de leurs études (par exemple, les stages ou les contrats d'alternance).

Pour expliquer que les étudiants franciliens habitent davantage chez leurs parents, plusieurs facteurs peuvent être avancés : d'une part, l'offre francilienne d'enseignement supérieur, dense et diversifiée, permet aux jeunes natifs de la région d'y trouver plus facilement la formation de leur choix. D'autre part, le réseau de transports francilien, très développé, facilite le déplacement des étudiants installés chez leurs parents vers les multiples pôles d'étude de la région. Selon l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) en 2016, trois quarts des étudiants franciliens se déplacent principalement en transports en commun, soit près de deux fois plus que dans les autres régions.

En outre, le coût élevé pour se loger en Île-de-France constitue un frein à l'autonomie résidentielle : le loyer des étudiants décohabitants est en moyenne de 799 € par mois quand ils résident à Paris, de 750 € en petite couronne et de 623 € en grande couronne, contre 552 € au niveau national (enquête OVE 2020).

Enfin, les étudiants franciliens sont en concurrence avec les jeunes actifs sur le marché immobilier des petits logements locatifs, en particulier dans la petite couronne au nord de Paris, et ce, d'autant plus que l'offre locative louée à l'année recule en cœur d'agglomération.

PRÈS D'UNE HEURE DE TRAJET POUR LES ÉTUDIANTS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS

Le fait de vivre avec ses parents permet d'économiser le coût du logement, mais cela entraîne parfois des temps de trajet plus longs pour rejoindre le lieu d'étude. Ainsi, la durée moyenne d'un trajet domicile-lieu d'étude est de 53 minutes en transports en commun, soit près de 2 heures aller-retour, avec de fortes disparités selon le lieu de résidence : elle est minimale pour les étudiants parisiens (28 minutes pour un trajet de 6 km en moyenne) et maximale pour les étudiants résidant en grande couronne (70 minutes pour un trajet de 25 km en moyenne). Pour les étudiants résidant en petite couronne, la durée moyenne est de 48 minutes (trajet de 12 km en moyenne). C'est précisément en grande couronne que la part des étudiants vivant chez leurs parents est la plus élevée : 43 %, contre 40 % en petite couronne et 17 % à Paris.

PLUS D'UN QUART DES ÉTUDIANTS COHABITANTS VIVENT DANS UN LOGEMENT SUROCCUPÉ

Les étudiants franciliens vivant au domicile familial disposent en moyenne de plus d'espace que les étudiants qui décohabitent. Néanmoins, ils sont nombreux à occuper des logements trop petits au regard du nombre de pièces et du nombre de personnes dans le logement. En 2017, 27 % des étudiants cohabitants franciliens vivent dans un logement suroccupé*. Cette part est la plus importante en Seine-Saint-Denis (40 %) puis à Paris (37 %). La suroccupation concerne très majoritairement les étudiants dont les parents sont locataires (que

ce soit dans le parc privé ou social). Souvent, ces logements suroccupés accueillent des familles avec plusieurs enfants : 30 % avec 3 enfants, 29 % avec 4 enfants ou plus. Ces étudiants qui vivent dans des logements suroccupés peuvent donc se trouver dans des conditions moins favorables pour la réussite de leurs études. Ces difficultés ont notamment été accrues lors des épisodes de confinement vécus en 2020, du fait du contexte sanitaire (voir encadré).

L'AUTONOMIE RÉSIDENTIELLE AUGMENTE AVEC L'ÂGE ET LE NIVEAU D'ÉTUDE

Les étudiants disposant d'un logement autonome sont en moyenne plus âgés (23 ans) que ceux qui demeurent chez leurs parents (21 ans, voir figure 2). La décohabitation augmente en effet logiquement avec l'âge des étudiants : si, à 18 ans, 79 % d'entre eux vivent encore au domicile familial, dès l'âge de 23 ans, ils ne sont plus que 59 % dans cette situation (voir figure 3).

Signe des tensions immobilières dans la région, les étudiants qui vivent de manière autonome quittent le domicile parental plus tardivement que leurs homologues de province. En effet, à 18 ans, les étudiants provinciaux, plus souvent amenés à se rapprocher de pôles d'enseignement pour poursuivre le cursus de leur choix ou inscrits dans des marchés immobiliers plus accessibles, ne sont que 56 % à vivre encore au domicile familial, contre 92 % des étudiants nés en Île-de-France. Une grande part d'entre eux demeurent chez leurs parents tout au long de leurs études : 59 % des étudiants natifs de 26 ans sont encore hébergés.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES DÉCOHABITANTS VIENNENT D'ARRIVER DANS LEUR LOGEMENT

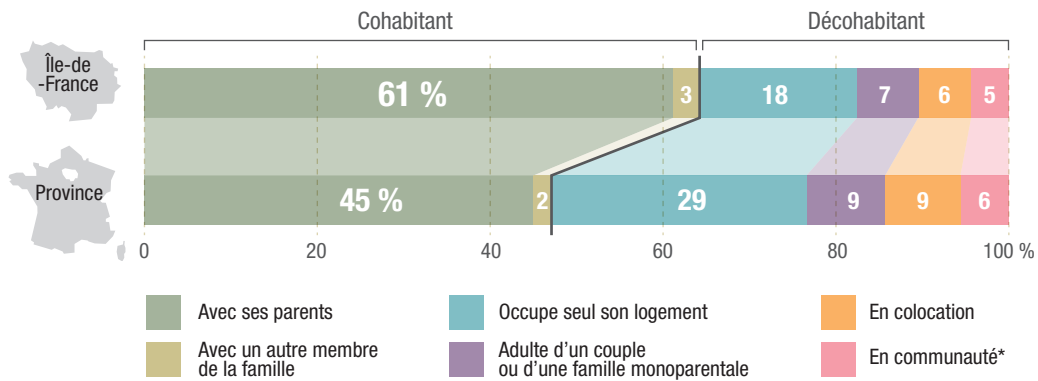
Les deux tiers des étudiants franciliens disposant d'un logement autonome ne sont pas natifs de la région. Près de la moitié des décohabitants (46 %) ne vivaient pas dans le même logement l'année précédente : 25 % habitaient déjà dans la région et 21 % vivaient hors de l'Île-de-France (dont 7 % à l'étranger). Les étudiants étrangers sont deux fois plus représentés en Île-de-France qu'en province.

En quittant le domicile parental, les étudiants choisissent souvent un logement proche de leur lieu d'étude. Ils résident majoritairement au cœur de la région : environ la moitié d'entre eux vivent à Paris, en lien avec la forte concentration des lieux d'étude au sein de la capitale, un tiers en petite couronne et un cinquième en grande couronne. Le temps de trajet moyen domicile-lieu d'étude est ainsi réduit : il est de 35 minutes, soit 18 minutes de moins que celui des étudiants vivant au domicile parental.

LA MAJORITÉ DES DÉCOHABITANTS VIVENT SEULS DANS DE PETITS LOGEMENTS

Lorsqu'ils ne vivent plus chez leurs parents, 58 % des étudiants franciliens vivent seuls. Ils occupent

Figure 1 : Répartition des étudiants selon leurs conditions de logement en 2017 en Île-de-France et en province (en %)



* Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (internats de lycée pour les post-bac, foyers, cités universitaires...).

Lecture : En 2017, 61 % des étudiants résidant en Île-de-France vivent avec leurs parents.

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, recensement de la population 2017

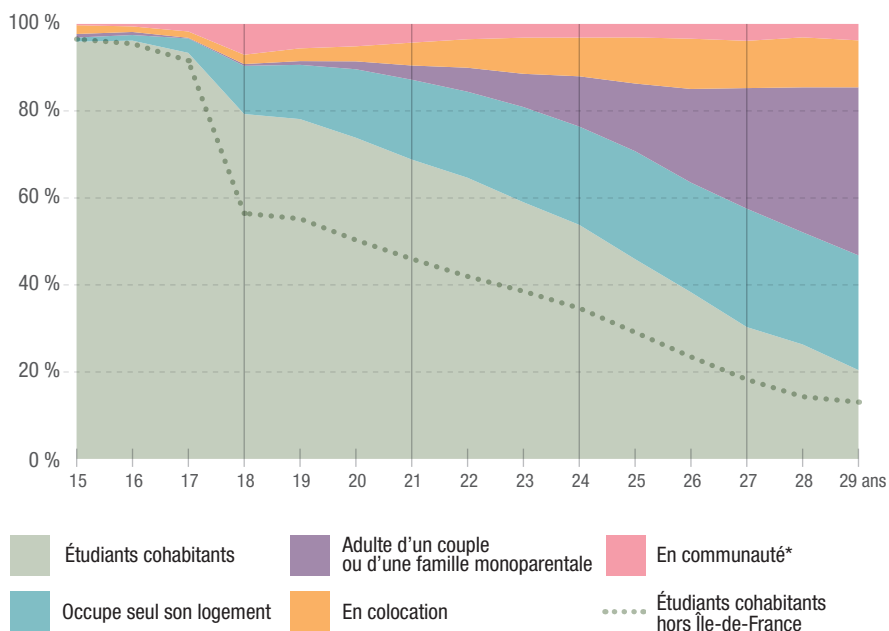
Figure 2 : Profil et conditions de logement des étudiants selon leur situation en Île-de-France et en province

		Île-de-France			Province		
		Cohabitants	Décohabitants	Total	Cohabitants	Décohabitants	Total
Nombre d'étudiants dans des logements ordinaires		437 600	213 800	651 400	883 600	887 300	1 770 900
Âge moyen		21,0	23,1	21,7	20,3	21,7	21,0
Dernier diplôme obtenu (en %)	Bac ou équivalent	57	31	48	69	51	60
	Bac + 2	11	9	11	12	12	12
	Bac + 3 ou Bac + 4	20	28	22	13	22	17
	Bac + 5 ou supérieur	12	32	19	6	15	11
Nationalité (en %)	Français	94	78	89	97	90	93
	Étranger	6	22	11	3	10	7
Lieu de résidence 1 an auparavant (en %)	Dans le même logement	92	54	80	90	48	69
	Dans un autre logement de la région	5	25	11	7	35	21
	Dans un autre logement hors de la région	2	14	6	2	13	8
	À l'étranger	1	7	3	1	4	2
Statut d'occupation du logement (en %)	Ménage propriétaire	57	8	41	68	5	37
	Ménage en location privée	13	43	23	14	57	36
	Ménage en location sociale	26	5	19	15	4	9
	Ménage en location meublée	2	37	13	1	31	16
	Ménage logé gratuitement	2	7	4	2	3	2
Surface du logement (en %)	Moins de 30 m²	1	49	17	0	40	20
	De 30 à moins de 40 m²	2	18	7	1	17	9
	De 40 à moins de 60 m²	10	18	12	5	20	12
	De 60 à moins de 80 m²	24	8	19	16	13	15
	80 m² ou plus	63	7	45	78	10	44

Lecture : En 2017, 49 % des étudiants décohabitants résidant en Île-de-France vivent dans un logement de moins de 30 m².

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Figure 3 : Répartition des étudiants selon leurs conditions de logement et selon leur âge en Île-de-France (en %)



* Une communauté est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun (internats de lycée pour les post-bac, foyers, cités universitaires...).

Lecture : En 2017, à l'âge de 18 ans, 79,3 % des étudiants franciliens cohabitent.

© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Insee, recensement de la population 2017



Figure 4 : Conditions de logement des étudiants vivant en Île-de-France en dehors du logement de leurs parents ou d'un autre membre de leur famille (en %)

		Occupe seul son logement	Adulte en couple ou à la tête d'une famille monoparentale	En colocation avec uniquement des étudiants	En colocation avec des non-étudiants
Nombre d'étudiants franciliens décohabitants		123 900	48 700	22 400	18 800
Statut d'occupation du logement (en %)	Ménage propriétaire	5	12	3	21
	Ménage en location privée	38	54	50	42
	Ménage en location sociale	2	10	2	12
	Ménage en location meublée	47	19	40	21
	Ménage logé gratuitement	8	5	5	4
Surface du logement (en %)	Moins de 30 m ²	75	19	9	6
	De 30 à moins de 40 m ²	14	28	20	11
	De 40 à moins de 60 m ²	7	35	34	24
	De 60 à moins de 80 m ²	2	13	20	24
	80 m ² ou plus	2	5	17	35

Lecture : En 2017, en Île-de-France, 47 % des étudiants décohabitants qui vivent seuls dans leur logement sont locataires d'un logement loué meublé.
Source : Insee, recensement de la population 2017.



principalement des petits logements indépendants, y compris dans des résidences étudiantes. En effet, les trois quarts d'entre eux vivent dans un logement de moins de 30 m² ne comportant généralement qu'une seule pièce (voir figure 4). Près de la moitié de ces logements sont loués meublés.

Près d'un quart des étudiants disposant d'un logement autonome vivent en couple ou sont à la tête d'une famille monoparentale. La majorité d'entre eux sont sans enfant(s) (85 %), mais 12 % sont en couple avec enfant(s) et 3 % sont des adultes à la tête d'une famille monoparentale. Ils vivent dans des logements plus spacieux que les autres étudiants décohabitants : 81 % d'entre eux vivent dans un logement de plus de 30 m². Mais pour un quart d'entre eux, le logement est suroccupé.

LES ÉTUDIANTS ONT PEU ACCÈS AU PARC SOCIAL

Parmi les étudiants disposant de leur propre logement, seuls 5 % sont locataires d'un logement social. Les procédures et les délais d'accès au parc social ne correspondent pas aux besoins des étudiants. Ainsi, les petits logements (T1) ne représentent que 7,5 % des logements dans le parc social, contre 29 % dans le parc privé, y compris meublés. Les étudiants peuvent en revanche avoir accès aux résidences étudiantes, souvent à un loyer plus modéré que les logements du parc privé (voir encadré 3). Les étudiants ayant une famille à charge ont toutefois plus fréquemment accès au logement social (31 %) que les autres étudiants sans responsabilité familiale.

La cherté des loyers, notamment au cœur de la région, et les difficultés d'accès au parc social peuvent aussi inciter les étudiants à la colocation, car elle permet de réduire les coûts tout en résidant dans un logement plus grand. La colocation concerne ainsi en Île-de-France 19 % des étudiants décohabitants : une proportion équivalente à celle observée en province, et même 26 % des étudiants décohabitants étrangers. Pour autant, 41 % des étudiants en colocation vivent dans un logement suroccupé.

Pour certains étudiants franciliens, les conditions de logement restent particulièrement précaires : 7 % des étudiants décohabitants n'ont pas de douche ou de baignoire dans une pièce réservée, tandis que 1 % n'ont ni douche ni baignoire au sein de leur logement. Dans l'ensemble de la population vivant dans la région, ces proportions sont moindres (respectivement 5 % et 0,5 %).

140 000 ÉTUDIANTS PERÇOIVENT UNE AIDE AU LOGEMENT

L'indépendance en matière de logement a des conséquences financières pour les étudiants. Ils doivent faire face à de nombreuses dépenses, notamment les frais liés au logement. Outre l'aide éventuelle des parents, ils peuvent bénéficier d'une bourse, d'un prêt étudiant ou d'une aide au logement ; ils peuvent aussi avoir une activité rémunérée en plus de leurs études (voir encadré 2). En 2019, 146 700 étudiants sont allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) en Île-de-France, soit plus des deux tiers des étudiants franciliens décohabitants.

Les aides proposées aux étudiants sont essentiellement des aides au logement : 95 % des étudiants allocataires perçoivent une aide au logement, principalement l'allocation de logement social (ALS, 77 %). Parmi ces allocataires d'une aide au logement, 90 % résident dans le parc privé, 3 % dans le parc social et 6 % dans les foyers et résidences universitaires collectives. Le montant de ces aides est de 210 euros en moyenne en 2019.

La crise sanitaire et les confinements successifs ont fortement perturbé les conditions de travail des étudiants, contraints d'étudier dans des logements exigus ou suroccupés, voire de retourner vivre chez leurs parents. Pour ceux, nombreux, qui exerçaient une activité rémunérée, elle a aussi fragilisé leur équilibre financier. Interrogés par l'OVE en 2016, les étudiants franciliens exerçant une activité rémunérée étaient 41 % à considérer que ces activités

LES PLACES EN RÉSIDENCES ÉTUDIANTES EN 2019

Dans le cadre de l'élaboration du premier schéma régional du logement étudiant en 2009, L'Institut Paris Region a constitué un fichier de suivi de l'offre de résidences étudiantes. La mise en place d'observatoires territoriaux du logement étudiant sous l'impulsion de l'État a donné lieu à une actualisation de cette base de données en juillet 2019. À cette date, 89 000 places en résidences étudiantes étaient recensées dans la région, en augmentation de 89 % par rapport à 2009 (+42 000 places). Plus de la moitié de cette offre (57 %) est proposée à des tarifs sociaux, 11 % à des tarifs maîtrisés dans des résidences réservées à certaines écoles et 33 % à des tarifs libres dans le secteur privé. En 2019, on estime à 12,6 le nombre de places disponibles pour 100 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien, dont 7,2 places proposées à tarifs sociaux. Ces ratios sont plus proches des moyennes nationales qu'ils ne l'étaient dix ans plus tôt (respectivement 8 et 4 places pour 100 étudiants), témoignant d'un important effort de construction dans la région. Cependant, les capacités demeurent insuffisantes pour une population étudiante en forte croissance. Le plan gouvernemental visant la construction de 60 000 logements étudiants à l'horizon 2022 peine à se réaliser en raison des difficultés d'accès au foncier et des réticences de certaines municipalités.

leur étaient totalement indispensables pour vivre (53 % des étudiants décohabitants et 20 % des cohabitants). On mesure alors quelles conséquences a pu avoir pour eux la perte de leur emploi. L'enquête nationale sur les étudiants confinés réalisée fin juin 2020 (voir encadré) révèle que 36 % des étudiants qui exerçaient une activité rémunérée avant le confinement ont dû l'interrompre. Parmi eux, 27 % seulement ont bénéficié du chômage partiel. Enfin, ceux qui souhaitaient travailler durant la période estivale sont 35 % à ne pas avoir pu le faire. Ces difficultés ont entraîné un appauvrissement des étudiants concernés. Pour preuve, la part des étudiants jugeant mauvaise leur situation a bondi de 17 points entre 2019 et 2020. ■

Corinne de Berny-Riche et Anne-Claire Davy, chargées d'études
département Société et habitat (Martin Omhové, directeur)
Vinciane Bayardin, Lynda Pichard (Insee)

* DÉFINITIONS

Un **étudiant** est défini comme toute personne ayant déclaré au recensement de la population être âgée de 15 à 29 ans, détentrice d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent comme le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), inscrite dans un établissement d'enseignement, et dont le lieu d'étude est une commune abritant un établissement d'enseignement supérieur ou un centre de formation d'apprentis (CFA).

Dans le recensement de la population, une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. Concernant les étudiants, il peut s'agir des internats, des résidences universitaires collectives ou encore des foyers d'étudiants. La plupart des communautés sont intégrées dans le champ des résidences étudiantes présenté dans l'encadré 3.

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la situation d'occupation « normale » définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ou un couple, et une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.

SOURCES :

Les résultats sont issus principalement du recensement de la population 2017. Le distancier Métric permet de calculer la distance parcourue en transports en commun entre le centre de la commune de résidence (arrondissements pour Paris) et le centre de la commune d'étude. Certaines données sont issues des CAF 2019, notamment concernant les aides reçues par les étudiants. Les données des enquêtes de l'OVE sont également utilisées pour apporter des éclairages sur le coût du logement, sur le cumul emploi-études et sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire du printemps 2020.

RESSOURCES

- Belghith F., Ferry O., Patros T., Tenret É., « Être étudiant en 2020 : entre incertitudes et fragilités. Premiers résultats des enquêtes Conditions de vie 2020 », OVE Infos n° 43, avril 2021.
- Davy A.-C., De Berny C., « Logement étudiants et jeunes actifs : vers une territorialisation des besoins en Île-de-France », L'Institut Paris Region, novembre 2020.
- Lafon L., « L'accompagnement des étudiants : une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités », Rapport d'information du Sénat n° 742, juillet 2021.
- Lardeux R., Papuchon A., Pirus C. (Drees), « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », Études et résultats n° 1 195, 1^{er} juillet 2021.
- Mosny E., Tissot I., « Milieu familial précaire : premier facteur de fragilité sociale pour les jeunes Franciliens », Insee Analyses Île-de-France n° 105, octobre 2019.
- Observatoire de la vie étudiante, « La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire », « Activité rémunérée » et « Logement », 2020.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

RÉDACTION EN CHEF

Laurène Champalle

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Stéphanie Lesselier

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0)1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris cedex 15
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839



institutparisregion.fr

